

Règlement du Jeu-Concours "Questionnaires d'évaluation des Masters MEEF 2024-2025"

Article 1 – Organisation

L'INSPÉ de l'académie de Paris, institut composante de Sorbonne Université, situé au 10 rue Molitor, 75016 Paris, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « *Questionnaires d'évaluation des Masters MEEF 2024-2025* ».

Ce jeu est organisé dans le cadre interne à l'établissement et a pour but de promouvoir la participation des étudiants à l'enquête de satisfaction sur la formation suivie.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à tous les étudiants inscrits à L'INSPÉ de l'académie de Paris pour l'année académique 2024/2025. La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, l'étudiant doit :

- Compléter le questionnaire en ligne envoyé par mail entre le 05 juin et le 15 juillet 2025.
- Indiquer ses coordonnées (identifiant INSPÉ) à la fin du questionnaire pour être inclus dans le tirage au sort.

Une seule participation par étudiant est autorisée.

Article 4 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort, effectué le 27 août 2025, parmi l'ensemble des participants ayant complété intégralement le sondage.

Le tirage sera réalisé de manière aléatoire sous la supervision de Martha ARCINIEGAS, référente qualité formation.

Article 5 – Dotations

Les lots à gagner sont les suivants :

- 15 goodies aux couleurs de l'établissement (*valeur unitaire indicative : 10 €*) ;
- 15 places pour des événements culturels avec nos partenaires ;
- 10 pauses gourmandes/formules petit déjeuner à la cafétéria du campus Molitor (*valeur unitaire indicative : 2,85 €*).

Ces dotations ont une valeur symbolique et s'inscrivent dans le cadre d'une action d'intérêt général visant à encourager la participation des étudiants à l'évaluation des formations.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, échange ou remboursement.

Article 6 – Information des gagnants

Les gagnants seront informés par mail liée à l'identifiant INSPÉ fourni au moment de répondre au questionnaire, dans un délai de deux jours après le tirage au sort.

Ils devront confirmer l'acceptation du lot dans un délai de 7 jours, sans quoi le lot pourra être réattribué.

Article 7 – Données personnelles

Les données collectées (identifiants INSPE) sont utilisées uniquement dans le cadre de ce jeu-concours. La base légale du traitement est le consentement explicite du participant. Ces données seront supprimées à l'issue de la remise des lots.

Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.

Article 8 – Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- Problèmes techniques empêchant la participation,
- Participation frauduleuse,
- Retard ou perte de courrier électronique.

Article 9 – Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable à tout moment sur l'espace numérique de travail (ENT) Étudiant dans l'actualité intitulé « *Donnez votre avis, améliorez votre formation !* ».

Article 10 – Litiges et loi applicable

Le présent règlement est soumis au droit français. Toute contestation relative au Jeu-Concours devra faire l'objet d'un recours préalable auprès de l'INSPE. En cas de désaccord persistant, seuls les tribunaux administratifs compétents pourront être saisis.

Fait à Paris

Le 5/06/2025

Signature du directeur de l'INSPE Paris,

L'Adjoint à la D.G.
de la Faculté des Lettres
Sorbonne Université,
Secrétaire Général
de l'INSPE
de l'Académie de Paris



Julien MICHOT